

Modéliser l'indépendance de la justice : mécanismes des risques et des protections

Résultats issus de l'étude « L'indépendance
de la justice dans l'espace francophone :
facteurs de risque et facteurs de protection »

UNE ÉTUDE RÉALISÉE PAR
OLIVIER CHEVET, ÉLISE LAURENT
ET GAUDENS DJIHOUESSI

SOUS LA DIRECTION DE
VALÉRIE SAGANT

AVEC LA COLLABORATION DE
NICOLIN ASSOGBA, ANNE BARTNICKI,
PÉNÉLOPE DUFOURT ET GILDAS NONNOU

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

largement documenté dans l'espace francophone, un constat s'impose concernant l'indépendance de la justice : bien que généralement consacrée dans les textes constitutionnels et internationaux celle-ci demeure exposée à des vulnérabilités persistantes et renouvelées. Les évolutions sociétales contemporaines participent à modifier en conséquence les formes d'influence auxquelles la justice est exposée. **Face à la diversité et à la complexité des facteurs de risques, les facteurs de protection doivent être pensés de manière modulable et ajustée. C'est pourquoi, il est proposé un instrument de modélisation permettant d'appréhender les facteurs de risque et de protection de manière systémique, transversale et croisée.**

Les résultats de cette modélisation sont issus d'une étude menée par l'Institut Robert Badinter (IRB) et le Centre de recherches et d'études en droit et institutions judiciaires en Afrique (CREDIJ), sollicités par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour contribuer à ses travaux dans le cadre du

projet « Renforcement de l'État de droit, des droits de l'homme et de la justice ». Le CREDIJ et l'IRB ont été chargés de proposer « un rapport général sur les bonnes pratiques et obstacles en matière d'indépendance de la justice » destiné à recenser les principales analyses et recommandations en la matière émanant tant du monde académique, des préconisations des organisations internationales intergouvernementales et du vécu des professionnels.

Trois niveaux de ressources ont été mobilisés pour ce travail : des données institutionnelles, théoriques et empiriques. La démarche empirique a été conduite sous la forme d'entretiens menés auprès d'acteurs de la justice dans douze pays de l'espace francophone. Ils ont permis de récolter des informations issues du terrain et d'apporter une matière complémentaire aux analyses doctrinales. Les résultats de cette étude multipartenaire et pluridisciplinaire – au croisement du droit, de la sociologie et des sciences politiques – permettent ainsi d'asseoir une réflexion sur les facteurs de risques et de protection relatifs à l'indépendance de la justice dans les pays de la Francophonie.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA MODÉLISATION ?

Cette modalisation vise à anticiper les risques, renforcer les capacités de réaction et favoriser la circulation des expériences dans l'espace francophone.

Elle permet de distinguer les vulnérabilités et les leviers d'action, de détecter les signaux faibles et les signaux forts et de structurer les diagnostics institutionnels.

Dans les sphères juridique et sociétale, l'indépendance de la justice – ses atteintes et ses protections – relève d'un processus permanent d'évolution et d'ajustement, qu'il soit réactif ou préventif. Cette approche dynamique repose sur trois dimensions : les situations concrètes d'atteintes à l'indépendance, leurs répercussions et leur coût pour un système donné et enfin les réactions des acteurs ainsi que leurs capacités d'action. Cette manière d'envisager l'indépendance de la justice comme un cycle nous a conduit à proposer deux modèles pour examiner les facteurs de risque et de protection.

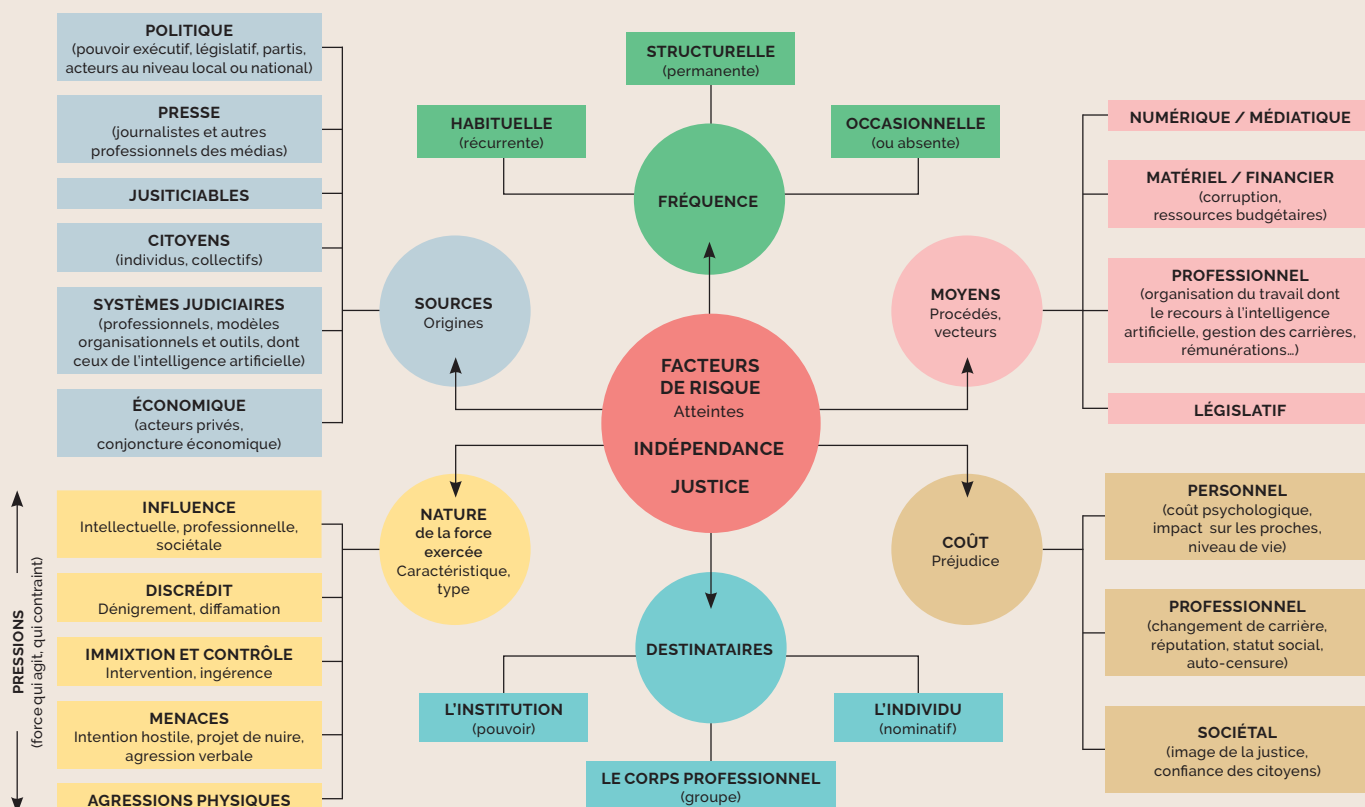
- La modélisation offre une double lecture.
- Une lecture stratégique pour aider à comprendre les dynamiques globales d'atteinte et de protection de l'indépendance judiciaire.
 - Une lecture tactique, destinée à identifier les bonnes pratiques mobilisables localement.

Elle vise à anticiper les risques, renforcer les capacités de réaction et favoriser la circulation des expériences dans l'espace francophone. Les modèles sont conçus comme des dispositifs réflexifs ouverts et évolutifs.

La modélisation permet de distinguer les vulnérabilités et les leviers d'action, de détecter les signaux faibles et les signaux forts et de structurer les diagnostics institutionnels. Elle peut soutenir l'élaboration d'outils d'évaluation et de politiques publiques visant à renforcer l'indépendance judiciaire.

Elle crée un cadre d'analyse commun qui facilite la comparaison entre systèmes judiciaires et la circulation des expériences. Dans l'espace francophone, elle peut renforcer les échanges entre institutions judiciaires, chercheurs et professionnels de la justice.

— Modélisation des facteurs de risque



EN QUOI CONSISTE LA MODÉLISATION ?

L'approche modélisée saisit l'indépendance non seulement comme un principe juridique, mais également comme une réalité sociale et personnelle, à la fois vécue, située et évolutive.

La modélisation montre aussi que la protection ne repose pas sur une garantie unique. Elle résulte de l'articulation de multiples mécanismes, mobilisés à différents niveaux du système judiciaire.

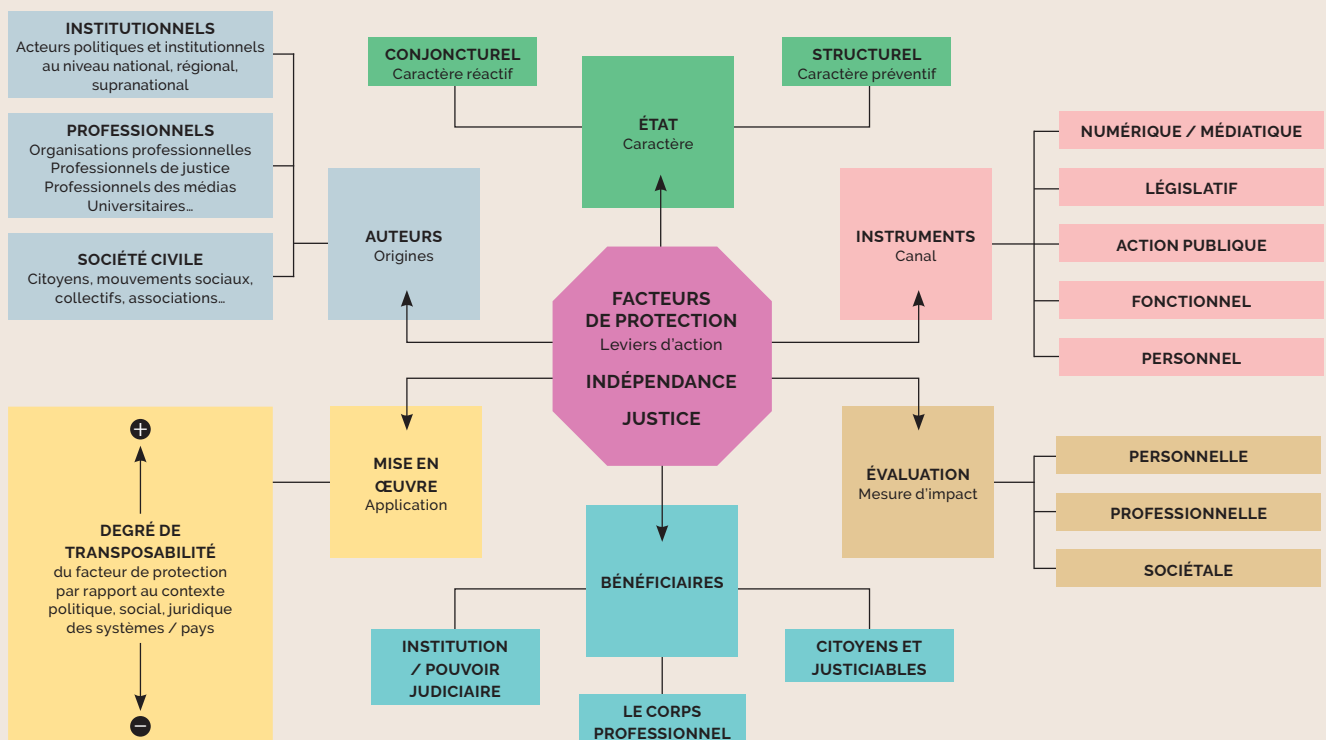
L'approche modélisée saisit l'indépendance non seulement comme un principe juridique, mais également comme une réalité sociale et personnelle, à la fois vécue, située et évolutive. Ainsi, les modèles présentés décomposent l'architecture des atteintes et des protections pour examiner leurs mécanismes de structuration par composantes. Ces composantes, descriptives et non exhaustives, ont été identifiées à partir des situations et pratiques éprouvées par les acteurs de justice entendus dans le cadre de l'étude et permettent une entrée analytique par plusieurs angles.

Sur les six composantes qui structurent les atteintes, quatre sont d'ordre descriptif : la source, les moyens, la nature, les destinataires. Ces composantes permettent de comprendre la mécanique de l'atteinte. Les deux autres composantes, la fréquence et le coût, sont quant à elles d'ordre évaluatif. Elles sérient les atteintes et la gravité de leur portée. Ce qui

est entendu par « gravité » n'est pas une appréciation absolue, mais doit être localisée et contextualisée en fonction des situations. Concernant les facteurs de protection, il s'agit d'en appréhender à la fois les auteurs, le caractère structurel ou conjoncturel, les instruments par lesquels ils s'expriment, le degré de transposabilité et de déclinaison dans leur mise en œuvre, les bénéficiaires concernés et leurs impacts sur la situation d'indépendance.

Les deux modèles ne fonctionnent pas en miroir, il n'y a pas de relation binaire entre les facteurs de risque et les facteurs de protection. La modélisation montre aussi que la protection ne repose pas sur une garantie unique. Elle résulte de l'articulation de multiples mécanismes, mobilisés à différents niveaux du système judiciaire. Plusieurs facteurs de protection peuvent coexister pour un seul type de risque, la protection pouvant se jouer à plusieurs niveaux.

— Modélisation des facteurs de protection



— Pour aller plus loin

Ce travail a mis à jour de nouveaux besoins de connaissances. Il appelle tout d'abord à des travaux empiriques qualitatifs plus ciblés, qu'ils portent sur certaines zones géographiques, sur des professions spécifiques, sur des segments particuliers du système judiciaire, sur la perception des atteintes par les magistrats, la confiance des citoyens dans la justice ou encore sur l'évolution des mécanismes de protection.

Des enquêtes quantitatives permettant de couvrir un échantillon beaucoup plus grand sont nécessaires par exemple pour mesurer le sentiment des juges ou des citoyens à l'échelle d'un pays ou mesurer comment la population générale perçoit les principales sources d'atteintes à l'indépendance et envisager en miroir une évolution des dynamiques de protection.

La modélisation proposée gagnerait à être enrichie par de nouvelles recherches et par son usage réflexif par les acteurs eux-mêmes.

Par ailleurs, la modélisation proposée peut aider à apprécier la gravité ciblée et contextualisée d'une atteinte à travers le croisement de composantes descriptives et évaluatives.

La modélisation proposée gagnerait à être éprouvée et enrichie par de nouvelles recherches - intégration de la dimension temporelle, de l'effet cumulé ou encore de l'aspect direct ou indirect des atteintes et protections - et par son usage réflexif par les acteurs eux-mêmes. À cet égard, l'espace francophone constitue un cadre privilégié pour poursuivre ce travail collectif de compréhension, de prévention et de renforcement de l'indépendance de la justice.

Le texte et les modèles présentés contiennent des appellations au masculin générique. Celles-ci doivent être interprétées comme inclusives de toute personne, indépendamment de son genre.

L'Institut Robert Badinter (anciennement Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la justice - IERDJ) a pour mission de nourrir la connaissance et les échanges sur le droit et la justice en lançant des réflexions originales et prospectives, en finançant et en accompagnant des travaux de recherche et en diffusant largement les connaissances sur les normes, la régulation et le fonctionnement de la justice, toutes disciplines scientifiques confondues. Groupement d'intérêt public créé en 2022, l'Institut Robert Badinter est issu de la fusion de l'Institut des hautes études sur la justice et de la Mission de recherche droit et justice, deux entités créées au début des années 1990 et internationalement reconnues.

Le CREDIJ (Centre de Recherches et d'Études en Droit et Institutions Judiciaires en Afrique) est un centre de recherches universitaires de la faculté de droit et sciences politiques de l'Université d'Abomey-Calavi spécialisé en droit judiciaire africain. Créé en 2010, il a pour objectif d'assurer et de coordonner les recherches en vue de fixer l'actualité sur le droit et les institutions judiciaires africains mais aussi d'animer une revue scientifique et de produire des travaux à caractère scientifique. Le CREDIJ assure également des formations et contribue tant à la recherche pure qu'à la recherche appliquée dans les domaines de référence du Centre.



**INSTITUT
ROBERT BADINTER**
Études et recherches
sur le droit et la justice

Courrier postal

Institut Robert Badinter
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Venir dans nos locaux

47 bis, rue des Vinaigriers
75010 Paris

contact@institutrobertbadinter.fr
institutrobertbadinter.fr

